20 18

MISSIONS - ACTIONS RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR





2018 NOS ACTIONS

TABLEAU PROTECTION DU TITRE DÉONTOLOGIE

SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE CONCILIATIONS SAUVEGARDE DES ENTREPRISES

REPRÉSENTATION
COMMANDE PRIVÉE
COMMANDE PUBLIQUE

DU DIPLÔME À L'INSCRIPTION FORMATION CONTINUE

SENSIBILISATION ET VALORISATION RELATIONS EXTÉRIEURES

ÉDITORIAL

Alors que la commande publique s'amoindrit, la césure entre les architectes et le public diminue. La transition écologique, la rénovation du bâti ancien, l'habitat participatif par exemple, sont de nouvelles compétences qui nous rapprochent de la population qui ne voit plus l'architecte comme un « avant-gardiste appartenant au monde de l'art dont la stratégie de rupture consiste à se démarquer des conventions et des stéréotypes populaires au prix d'inventions formelles incomprises »¹. Il nous reste à nous rapprocher des décideurs : élus, administratifs, maîtres d'ouvrages publics, promoteurs, qui considèrent l'architecte soit comme un artiste éloigné des contingences techniques, soit comme un technicien tout juste capable de valoriser le foncier.

Développer nos compétences, apprendre à communiquer, ne plus craindre d'être aussi des commerciaux capables de vendre notre savoir-faire, voilà ce qui nous permettra de garder confiance en l'avenir et que la formation continue pourra nous aider à accomplir.

Françoise Berthelot Présidente

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Dans un souci de promotion et de préservation de la qualité architecturale, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public : garantir l'intérêt public de l'architecture. La loi du 3 janvier 1977 régit l'exercice de la profession en ce sens.

L'Ordre régional veille à l'organisation de la profession à travers ses missions.

Assurer la tenue du Tableau des architectes et sociétés d'architecture	Garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession	Contrôler les modalités d'exercice de la profession
Protéger et contrôler le titre d'architecte pour éviter toute usurpation	Organiser des concilia- tions en cas de conflits entre architectes et clients et entre confrères	Représenter et pro- mouvoir la profession auprès des pouvoirs publics

¹ La culture architecturale des Français - sous la direction de Guy Tapie - SciencePo Les Presses

LE CONSEIL DE L'ORDRE PACA

LES SERVICES DE L'ORDRE EN 2018

PÔLE ADMINISTRATION / GESTION COMMUNICATION / FORMATION



Audrey Gatian
Directrice
administrative
Gestion administrative,
financière et RH
Gestion des partenariats
Formation continue des
architectes



Assistante administrative
Accueil physique et téléphonique
Traitement du courrier Relations fournisseurs
Gestion des locaux



Virginie Feisthauer Chargée de communication Gestion des outils de communication Organisation des événements Commissions externes



Chérifa AyemAgent
d'entretien
Entretien des locaux

jurys de concours



Françoise Loddo
Directrice juridique
Machés publics
Suivi des dossiers
contentieux
Conseil concernant les
procédures internes



Anne-Marie Felder Chargée du Tableau Tenue du tableau (inscription, radiation etc.) Traitement des prestations de service Contrôle assurances



Chargée de mission juridique Marchés privés Permanence juridique conciliations Suspension, radiation Secrétariat chambre de discipline



Micheline Sanchez Assistance conseil Commission solidarité entraide

PÔLE JURIDIQUE / SERVICE DU TABLEAU

COMPOSITION DU CONSEIL EN 2018

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CROA PACA) est composé de conseillers régionaux élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes de la région. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

En 2018, le Conseil Régional s'est réuni 10 fois en séance officielle, dont une fois hors-les-murs le 16 novembre, à Avignon, afin d'aller à la rencontre des consœurs et confrères du Vaucluse.

Les membres du Bureau ont organisé 18 réunions, dont 15 en visioconférence.



Françoise Berthelot Présidente Architecte DPLG à Menton (06)



Dominique Antonini Secrétaire général adjoint Architecte DPLG à Rocbaron (83)



Raphaëlle Segond Vice-Présidente Architecte DPLG à Marseille (13)



Jean-Baptiste Griesmar Trésorier Architecte DPLG à Nice (06)



Arnaud Réaux Vice-Président Architecte DEA HMONP à Nice (06)



Romain Bussi Trésorier adjoint Architecte DEA HMONP à Châteaurenard (13)



Véronique Toussaint Secrétaire générale Architecte DPLG à Hyères (83)



Guillaume André Architecte DPLG à Cagnes-sur-Mer (06)



Bernard Brot Architecte DPLG à Forcalquier (04)



Elisabetta Castellano Architecte DFAUF à Nice (06)



Delphine de Jenken Architecte DPLG à Marseille (13)



Virginie Doré Architecte DEA HMONP à Roquevaire (13)



Mylène Duquenoy Architecte DPLG à Vence (06)



Michel Escande Architecte DESA à Avignon (84)



Florence Loup-Dario Architecte DPLG à Cavaillon (84)



Olivier Mathieu Architecte DPLG à Toulon (83)



Olivier Mollet Architecte DPLG à Marseille (13)



Hélène Moreilhon Architecte DPLG à Nice (06)



Pierre Ponzetto Architecte DPLG à Marseille (13)



Frédéric Poulat Architecte DPLG au Revest-les-Eaux (83)

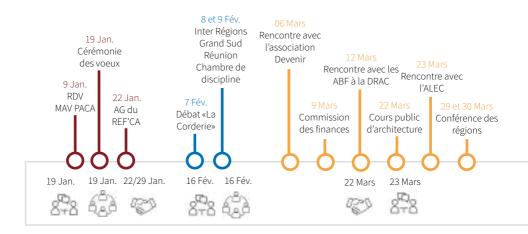


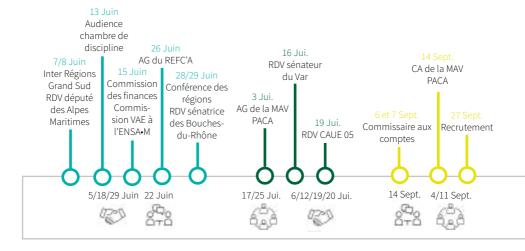
Camille Richard-Lenoble Architecte DPLG à Marseille (13)



Paul Wagner Architecte DPLG à Gap (05)

L'ANNÉE DU CONSEIL

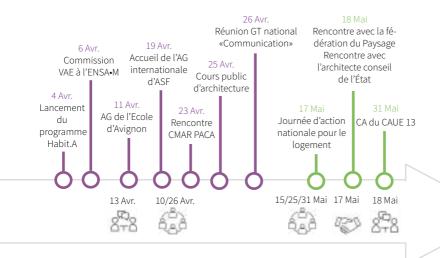


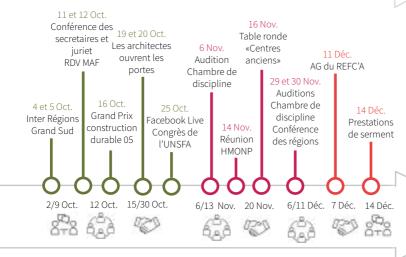










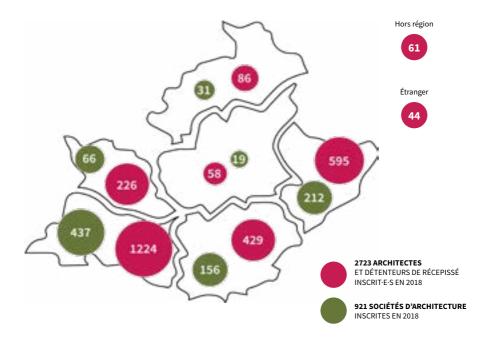




1 TABLEAU

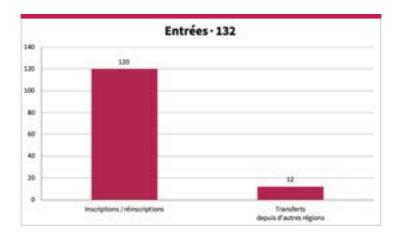
Le Tableau représente l'ensemble des architectes et sociétés inscrit-e-s à l'Ordre. Au sein du Conseil Régional, le service du Tableau remplit l'une des missions premières de l'Ordre : garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux des règles éthiques de la profession.

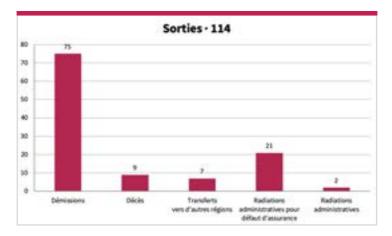
Les informations publiques qu'il contient sont disponibles sur le site www.architectes.org, les services instructeurs et maîtres d'ouvrage peuvent donc s'assurer de l'inscription d'un architecte, d'un détenteur de récépissé ou d'une société à tout moment.



MOUVEMENTS ARCHITECTES 2018







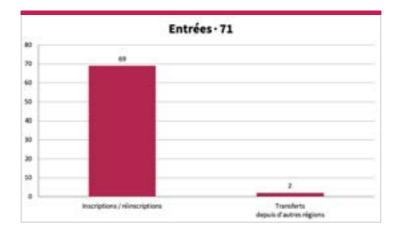
En 2018, **40** suspensions administratives pour défaut d'assurance ont été prononcées.

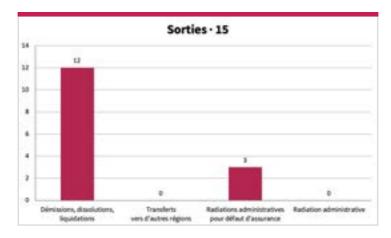
Parmi les 75 démissionnaires, **13** ont obtenu le titre honorifique d'architecte honoraire.

Les **22** détenteurs de récépissé de la région sont inscrits à l'annexe du tableau.

MOUVEMENTS SOCIÉTÉS 2018







En 2018, **7** suspensions administratives pour défaut d'assurance ont été prononcées.

LA LIBRE PRESTATION DE SERVICES

La prestation de services permet à un architecte européen d'exercer la profession sur le territoire français à titre temporaire ou occasionnel sans être pour autant inscrit à un Tableau régional de l'Ordre. Il s'agit d'un enregistrement annuel, renouvelable et gratuit.

Tout comme le tableau, la liste des prestataires de services apparaît sur le site de l'Ordre. Le nombre d'architectes européens enregistrés pour l'année 2018 est de 23.

LE CONTRÔLE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

Tout architecte ou société d'architecture inscrit·e au Tableau ou à son annexe dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel doit justifier auprès de son Conseil Régional de la souscription d'une assurance professionnelle et doit lui adresser une attestation conforme au modèle type (défini par l'arrêté du 15 juillet 2003) au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

RELANCE POUR NON-PRODUCTION D'ATTESTATION D'ASSURANCE



	2016	2017	2018
RELANCES SIMPLES	472	592	890*
RELANCES RAR	288	286	258

^{*} En 2018, MAF Assurances a cessé d'envoyer l'attestation d'assurance papier à ses adhérents, au profit d'une version dématérialisée qui est à présent automatiquement transmise au CROA, mais seulement si l'architecte la télécharge. La transition vers ce nouveau mode d'envoi a causé une hausse ponctuelle de la non-production des attestations.

Les frais inhérents aux relances pour non-production d'assurance représentent près d'1 % du budget de l'institution.

2 PROTECTION DU TITRE

L'USURPATION DU TITRE, UNE INFRACTION PÉNALE

L'usage du titre d'architecte est protégé par l'article 40 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977, n'autorisant le port de ce titre qu'aux personnes inscrites auprès d'un Conseil Régional de l'Ordre des architectes.

L'usurpation du titre est une infraction pénale pouvant être sanctionnée des peines prévues à l'article 433-17 du code pénal : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Saisines du Conseil de l'Ordre

Le Conseil régional de l'Ordre oeuvre au quotidien pour la protection du titre et la lutte contre l'usurpation.

Les interventions sont faites en règle générale soit sur saisine d'un maître d'ouvrage, d'un architecte ou d'un instructeur de permis de construire qui souhaite savoir si la personne en cause a le droit d'utiliser le titre, soit d'office par le Conseil de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre met en demeure les personnes qui usurpent le titre de régulariser leur situation. Ces personnes répondent en général favorablement à la demande.

Actions en justice

Le Conseil régional a qualité pour agir en justice en vue de la protection du titre.

En 2018, le CROA PACA a obtenu gain de cause devant le tribunal corectionnel à l'encontre de M.M... qui, malgré sa radiation du tableau ordinal, a continué à user du titre d'architecte.

3 DÉONTOLOGIE

Toute personne inscrite à un tableau régional ou à son annexe est tenue de respecter le code de déontologie des architectes, issu du décret du 20 mars 1980.

Le non-respect de ces dispositions peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

En pratique, le non-respect du code de déontologie donne lieu à des contentieux qui se règlent le plus souvent par voie amiable. Les procédures de conciliation sont confiées à des conseillers.

LA PRESTATION DE SERMENT

Le nouvel architecte est invité à prononcer un serment devant le Conseil Régional de l'Ordre, dans lequel il s'engage à « observer les règles contenues dans la loi sur l'architecture et dans le code de déontologie ».

LA CHAMBRE RÉGIONALE DE DISCIPLINE

La Chambre régionale de discipline est une instance juridique distincte et indépendante du Conseil de l'Ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif.

Les différentes sanctions disciplinaires sont : l'avertissement ; le blâme ; la suspension (avec ou sans sursis) pour une période de 3 mois à 3 ans ; la radiation.

En 2018, la Chambre régionale de discipline a prononcé :

- une suspension de neuf mois assortie d'un sursis de six mois pour exécution d'une mission sans convention écrite préalable; confusion d'activités et non-déclaration de liens d'intérêt avec une activité ayant pour objet de tirer profit directement ou indirectement de la construction;
- le rejet d'une plainte pour défaut d'assurance.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018



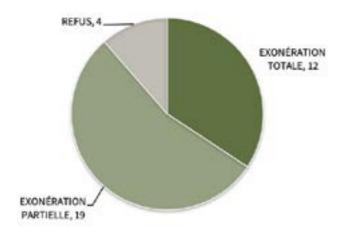
ENQUÊTES PRÉALABLES	10
ACTIONS DISCIPLINAIRES ENGAGÉES	2
ACTIONS DISCIPLINAIRES NON ENGAGÉES CONSIDÉRANT QUE CELLES-CI N'ÉTAIENT PAS FONDÉES	0
ENQUÊTES PRÉALABLES EN COURS	8



4 SOLIDARITÉ-ENTRAIDE

Cette commission nationale, à laquelle participe l'Ordre des Architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a pour principale mission d'établir des règles communes et de décider des exonérations et échelonnements en matière de paiement de la cotisation et des aides (dons, prêts...) attribués aux architectes en difficulté, et ce quelle que soit la nature de cette difficulté.

En 2018, la Commission Solidarité-Entraide s'est prononcée sur les demandes d'exonération de 35 architectes de la région PACA.



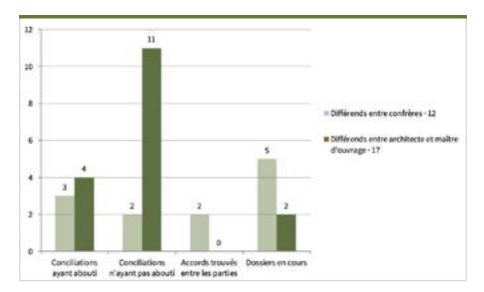
5 CONCILIATIONS

Depuis plusieurs années, l'Ordre s'est doté d'une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous la forme de tentatives de conciliation. Au cas par cas, des conseillers ordinaux, ayant un rôle de conciliateurs, sont désignés en séance officielle du conseil mensuellement. Pour les litiges entre confrères, la saisine du Conseil Régional est obligatoire avant toute procédure judiciaire. Pour les litiges entre architectes et maître d'ouvrage, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat.

Le conciliateur réunit les parties en vue de trouver une solution acceptable pour chacune d'entre elles, et tente de les sortir du conflit qui les oppose en rétablissant le dialogue. En PACA, plus de 40% des conciliations aboutissent à une issue favorable.

La médiation de la consommation

Depuis le 1er janvier 2016, le code de la consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre un litige l'opposant à un professionnel. Ce dispositif doit être stipulé au contrat de l'architecte et ne peut être activé que sur demande du consommateur. Les honoraires du médiateur sont à la charge de l'architecte.



En 2018, 396 heures de travail ont été consacrées aux conciliations dont : 220 heures par le service juridique ; 176 heures par des conseillers de l'Ordre.

6 SAUVEGARDE DES ENTREPRISES

La loi 2005-845 du 26 juillet 2005 prévoit, lorsque le débiteur exerce une profession libérale réglementée, l'implication de l'Ordre à tous les stades de la procédure. Il est donc convoqué aux audiences.

Sa présence a pour objet d'informer le tribunal de la situation de l'architecte à l'égard :

- de sa date d'inscription au Tableau de l'Ordre;
- de la satisfaction à son obligation d'assurance;
- de l'absence ou de l'existence de procédures disciplinaires le concernant ;
- du paiement de ses cotisations ordinales.

	2016	2017	2018
REDRESSEMENTS JUDICIAIRES	5	1	2
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES	9	0	5



7 REPRÉSENTATION

INSTANCES NATIONALES

Le CROA PACA prend part à des instances de décision nationales. En 2018, il a siégé :

- 3 fois à la conférence des régions, qui réunit Conseil national et président es de région ;
- 3 fois à la commission des finances à laquelle siègent tous les trésorier es;
- 1 fois au comité de pilotage juridique (JURIET) et à la conférence des secrétaires.

Il participe également au groupe de travail national sur la communication.

GRAND SUD

Une délégation du Conseil Régional de l'Ordre participe trimestriellement à des réunions de travail sur des sujets opérationnels et politiques avec les Conseils Régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Corse, de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie. Des initiatives telles que les Journées Portes Ouvertes sont nées de ces rencontres.

EN RÉGION

En tant que représentant de la profession, l'Ordre des Architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur est régulièrement sollicité pour échanger avec d'autres représentations professionnelles ou acteurs du cadre bâti.

En 2018, le CROA a participé:

- au Conseil d'Administration de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA•M);
- aux Conseils d'Administration des CAUE des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône;
- au Conseil d'Administration de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA :
- à la commission VAE pour la formation professionnelle continue à l'ENSA•M.

Il a aussi organisé des rencontres en vue de partenariats avec :

- la Fédération Française du Paysage PACA-Corse ;
- l'association Architectes Sans Frontières ;
- les organisateurs du concours étudiant international « ARCHsharing » ;
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA.

Il a par ailleurs renouvelé ses mandats au sein des commissions préfectorales suivantes :

- Commissions Départementales Nature Paysage et Sites des Alpes-Maritimes et du Var;
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Var ;
- Commission Consultative Départementale Sécurité et Accessibilité du Var ;
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques des Alpes-Maritimes.

8 COMMANDE PRIVÉE

NOUVEAU CCAG DE TRAVAUX MARCHÉS PRIVÉS : CE QUI CHANGE

La norme AFNOR NF P 03-001 constitue le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés privés de travaux de bâtiment. La version de décembre 2000 a été actualisée en octobre 2017.

La Conseillère de l'Ordre Florence Loup Dario a mené une analyse approfondie des évolutions entre ces deux versions, disponible sur www.paca.architectes.org.

RENCONTRE AVEC L'ALEC

Le 23 mars, les conseillers ont rencontré Rémy Chiodo, directeur adjoint de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Marseillaise (ALEC Marseille), qui a présenté les missions de l'agence dans l'objectif de développer un partenariat.

CONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 5 octobre, Pierre Ponzetto a participé à un petit-déjeuner débat organisé par le Barreau de Marseille sur le thème « Les nouvelles dispositions environnementales en matière de construction et développement durable », avec Me Capinero, Me Barraquand et Florence Rosa, directrice d'Envirobat BDM.

9 COMMANDE PUBLIQUE

LE RENOUVEAU DE LA PARTICIPATION AUX JURYS DE MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil Régional est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys d'attribution de marché.

En 2018, le CROA PACA a lancé des appels à candidature pour renouveler l'intégralité de la liste d'architectes jurés qu'il peut solliciter. Après 2 sessions de formation organisées avec la MICQP en février et mars, cette liste comptait 35 architectes dans la région.

Un nouveau mode de désignation a aussi été instauré, privilégiant la rotation et l'équité parmi les jurés potentiels.

Ainsi, 91% des architectes formés ont été proposés au moins une fois pour un jury (jusqu'à 3 fois pour certains), ce qui a permis de répondre aux 32 demandes reçues dans l'année.

Après une troisième session de formation en fin d'année, la liste a atteint 53 architectes jurés sur la région en décembre 2018.

	04	05	06	13	83	84	TOTAL RÉGION
CONCOURS	2	-	8	6	5	5	26
CONCEPTION RÉALISATION	-	1	1	2	-	-	4
DIALOGUE COMPÉTITIF	-	-	-	2	-	-	2
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	2	1	9	10	5	5	32

VEILLE DES MARCHÉS PUBLICS - ACTIONS AUPRÈS DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le Conseil Régional de l'Ordre effectue une veille permanente des pratiques constatées dans la région notamment concernant la dévolution de la commande et, le cas échéant, peut se pourvoir en justice.

En 2018, 48 dossiers ont été traités dont :

- 39 concernent des interventions auprès des maîtres d'ouvrage au sujet des irrégularités relevées et dans 56,6% des cas les maîtres d'ouvrage ont apporté des réponses positives aux remarques formulées;
- 7 concernent des informations générales communiquées aux maîtres d'ouvrage;
- 2 concernent des saisines de confrères pour lesquelles le Conseil Régional de l'Ordre n'a pu répondre favorablement, estimant qu'il ne pouvait y être donné suite.

Par ailleurs, le Conseil Régional de l'Ordre a communiqué des informations générales sur les marchés publics suite à 71 saisines de confrères.

THÉMATIQUES	%	NBRE	RÉPONSES DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	
III MAIRQUES			POSITIVES	NÉGATIVES
ADÉQUATION ENTRE LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ ET LE NIVEAU DE RENDU	27,6%	16	8	8
CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	17,2%	10	7	3
TYPE DE PROCÉDURE SELON SEUIL OU OBJET DE L'OPÉRATION	15,5%	9	2	7
CONTENU DE LA MISSION	15,5%	9	8	1
DÉLAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6,9%	4	2	2
MANDATAIRE ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	6,9%	4	3	1
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	6,9%	4	3	1
COMPOSITION DU JURY	3,5%	2	1	1

ACTIONS EN JUSTICE ENGAGÉES SUR DÉCISION DU CONSEIL DE L'ORDRE

En 2018, le CROA est dans l'attente de la décision qui va être rendue suite à l'action en justice engagée en 2016 dans le but de faire prévaloir la soumission de la consultation au code des marchés publics et l'organisation d'une mise en compétition conforme aux dispositions de ce code. Considérant que la passation du marché de maîtrise d'œuvre était soumise à l'ordonnance du 6 juin 2005, le maître d'œuvrage n'a pas organisé de concours alors que celuici s'imposait par référence au code des marchés publics.

Recours au PPP pour la rénovation des écoles marseillaises : victoire en 2019

En 2017, le Conseil Régional de l'Ordre avait engagé une action en justice, avec le Conseil National, dans le but de contester le recours à un accord-cadre de marchés de partenariat et à des marchés de partenariat subséquents pour la réalisation d'un plan massif de renouvellement de groupes scolaires à Marseille, considérant notamment que ce mode de réalisation est irrégulier et injustifié, qu'il limiterait la mise en concurrence et qu'il pourrait conduire à uniformiser la programmation et la réponse architecturale.

Le travail réalisé par le service juridique et les conseillers ordinaux avec le cabinet d'avocats tout au long de l'année 2018 a permis d'obtenir, en 2019, l'annulation de la délibération du conseil municipal par le tribunal administratif.

L'intérêt à agir des instances ordinales sur cette affaire a été reconnu, ce qui constitue également une avancée pour la profession.



10 DU DIPLÔME À L'INSCRIPTION

L'HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Depuis que l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a été instaurée en 2007, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille accueille des représentants de l'Ordre des Architectes pour des interventions dans le cadre du parcours théorique de cette formation.

Ces dernières sont l'occasion d'informer les postulants à l'HMONP sur le cadre et les exigences de la profession réglementée, et de leur rappeler quelles sont les missions et les actions de l'Ordre.

Soutenances HMONP

Par ailleurs, ainsi que le prévoient les textes, les conseillers et d'autres représentants sélectionnés par le CROA PACA participent aux jurys HMONP à l'ENSA•M.

En 2018, l'Ordre a lancé un appel auprès des architectes de la région pour participer aux jurys des soutenances HMONP en novembre.

39 candidat·e·s ont été retenu·e·s en fonction des critères de parité et de représentativité territoriale ainsi que des disponibilités de chacun.

TABLE RONDE DES JEUNES INSCRIT-E-S

Pour la première fois, dans un objectif de renforcement de l'esprit collectif de la profession et des liens confraternels, une table ronde a été organisée avant les prestations de serment. Des architectes ayant prêté serment les années précédentes ont été invité·e·s. Ils ont pu échanger avec la promotion 2018 et partager leur retour d'expérience sur différents sujets : relations avec l'Ordre, contractualisation, litiges et conciliations, importance de l'engagement pour la profession.

LES PRESTATIONS DE SERMENT

La cérémonie des prestations de serment est un moment fort pour les architectes nouvellement inscrits à l'Ordre, puisqu'elle symbolise leur entrée dans la profession.

C'est aussi un temps de convivialité au cours duquel se retrouvent plusieurs générations de consœurs et de confrères, étudiant e-s, familles et ami e-s.

80 nouvelles et nouveaux inscrit·e·s ont prêté serment le 14 décembre 2018. Leur âge moyen est de 36 ans, et 75% d'entre eux sont titulaires de l'HMONP.

11 FORMATION CONTINUE

L'OBLIGATION DE FORMATION DES ARCHITECTES

Le Code de déontologie des architectes stipule depuis 1980 l'obligation de se former pour entretenir et améliorer sa compétence. En 2016, le ministère de la Culture et de la Communication a encadré ce devoir en imposant un minimum de 20h annuelles, réparties entre formations structurées (14h) et complémentaires (6h), ou 60h sur trois ans.

Les architectes doivent déclarer leurs formations en ligne sur leur espace Architectes.org. À compter de 2020, un contrôle sera réalisé chaque année par le Conseil régional de l'Ordre sur les 3 dernières années.

LA COMMISSION FORMATION ET LES ORGANISMES DE FORMATION

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes poursuit sa démarche de partenariat avec des organismes de formation afin d'étendre et de diversifier l'offre de formation sur l'ensemble du territoire régional.

Fn 2018:

- le partenariat avec MAJ Formation (ancien CFAA) s'est poursuivi ;
- une nouvelle collaboration a été initiée avec Ilot Formation;
- un nouveau partenariat avec la MICQP a permis de proposer 3 sessions de formation « juré de concours » gratuites pour les stagiaires.

IN[FORMATION]

La newsletter Actions Formation, diffusée depuis 2015, est devenue In[formation] en 2018. Plus claire, plus complète et plus régulière, elle vise à informer les architectes sur :

- la formation continue des architectes en général (obligation, déclaration, financement etc.)
- l'offre de formation de la région proposée par le CROA PACA mais également par d'autres organismes tels que le CAUE Var, l'Ecole d'Avignon, Envirobat BDM etc.

REFC'A

Le CROA PACA fait partie des premiers membres institutionnels du Réseau pour la Formation Continue des Architectes. Ce statut particulier (différent de celui de membre actif, réservé aux organismes de formation adhérents), lui permet d'être en relation avec les organismes de formation spécialisés et de connaître les retours qui sont faits à ces derniers par les architectes (attentes, satisfaction, thématiques priviliégiées etc.), à l'échelle nationale.

Cela permet également de créer des partenariats avec des organismes de formation membres du REFC'A pour proposer en région PACA des formations non encore dispensées sur le territoire par les structures existantes, et ainsi d'enrichir l'offre de formation dans la région.

Le REFC'A s'organise autour de deux assemblées générales annuelles auxquelles le CROA PACA est toujours présent.

POUR LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Depuis 2017, le CROA PACA envoie une attestation de présence aux architectes lorsqu'il organise des événements éligibles au titre de la formation complémentaire (à condition que les architectes aient signé la feuille de présence disponible sur place).

En 2018, des attestations de présence ont ainsi été émises pour trois cours publics d'architecture en mars, avril et mai, pour la journée nationale de mobilisation pour le logement le 17 mai, et pour la table ronde sur la réhabilitation des centres anciens à Avignon le 16 novembre.

Le CROA sensibilise aussi régulièrement les organisateurs de conférences de la région (ENSA•M, MAV, CAUE etc.) afin que cette émission d'attestation devienne un réflexe.

THÈME DE LA FORMATION	ORGANISME DE FORMATION PARTENAIRE	LIEU	DATE	DURÉE
	МІСФЬ	MARSEILLE (13)	02.02.18	1 JOUR
JURÉ DE CONCOURS	МІСФЬ	NICE (06)	02.03.18	1 JOUR
	МІQСР	AIX-EN- PROVENCE (13)	11.12.18	1 JOUR
FEEBAT	ILOT FORMATION	MARSEILLE (13)	20.09.18 21.09.18	2 JOURS
MODULE 5A	ILOT FORMATION	MARSEILLE (13)	03.10.18 04.10.18	2 JOURS
FEEBAT MODULE 5B	ILOT FORMATION	MARSEILLE (13)	05.12.18 06.12.18	2 JOURS

THÈME DE LA FORMATION	ORGANISME DE FORMATION PARTENAIRE	LIEU	DATE	DURÉE
DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS	MAJ	MAJ MARSEILLE (13)		1 JOUR
	MAJ	NICE (06)	06.11.18	1 JOUR
PERMIS D'AMÉNAGER NIVEAU 1	MAJ	MARSEILLE (13)	08.11.18 09.11.18	2 JOURS
PERMIS D'AMÉNAGER NIVEAU 2	MAJ	MARSEILLE (13)	02.11.18 07.11.18	2 JOURS

126 stagiaires ont ainsi été formés.



12 SENSIBILISATION ET VALORISATION

« LES ARCHITECTES OUVRENT LES PORTES » POUR LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Pour sa 5e édition, qui s'est tenue les 19 et 20 octobre, le nom de l'événement a évolué et les architectes ont été invités à organiser des événements collectifs et hors-les-murs plutôt que les portes ouvertes de leur agence. Le bilan qui en résulte est extrêmement positif, puisque de véritables collectifs se sont formés à Aix-en-Provence, Toulon, Avignon et Menton. Les consœurs et confrères ont pris plaisir à partager des moments de convivialité, tant pendant l'événement que dans sa préparation, et pour certains, à sortir d'un certain isolement.

Comme en 2017, les activités telles que les visites, les balades, les événements dans l'espace public et les ateliers ont rencontré un vif succès auprès du public, au contraire des portes ouvertes d'agence, moins prisées.

Cette édition a aussi été marquée par des collaborations pluridisciplinaires qui ont permis d'élargir les typologies de visiteurs grâce à l'implication d'un musée, d'une galerie d'art, d'une librairie etc.

100 % des architectes ayant répondu à l'enquête de satisfaction se sont déclarés prêts à renouveler l'expérience !

COURS PUBLICS D'ARCHITECTURE

L'Ordre des Architectes PACA a initié un cycle de cours publics d'architecture en partenariat avec l'Ecole d'Architecture de Marseille (ENSA•M), afin de faire sortir cet enseignement des murs de l'école non pas pour former de futurs architectes, mais pour éveiller un plus large public à la culture architecturale. Des enseignants de l'ENSA•M se sont prêtés au jeu.

- 22 mars : « Le rationalisme maniériste à Milan » par Gilles Sensini et Jérôme Gueneau
- 25 avril : « Aventures d'un scénographe » par Jacques Sbriglio
- 17 mai : « C'est un bon plan! » par Gilles Sensini

LE PRIX DES DIPLÔMES

En 2018, le Conseil Régional de l'Ordre était une nouvelle fois partenaire du Prix des Diplômes, un concours organisé par le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône qui a pour objectif de promouvoir et de récompenser les diplômés issus de l'ENSA•M.

HABIT.A, UN PROJET EUROPÉEN POUR L'HABITAT DES ALPES DU SUD

L'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Ordre des Architectes de la province de Cunéo en partenariat avec la région Piémont, le Pays S.U.D., Envirobat-BDM et iiSBE Italia, élaborent le projet HABIT.A dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière, ALCOTRA.

Il vise à mener une réflexion prospective pragmatique sur l'adaptation de nos habitats futurs face aux évolutions climatiques en pays de montagne. Sont concernés les domaines de l'architecture, de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Une journée d'information et d'action a marqué le lancement du programme le 4 avril aux Orres. Elle a été suivie par le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'inventaires de réalisations présentes ou passées, exemplaires sur le plan de l'adaptation au milieu et plus particulièrement, de leur résilience.

L'équipe lauréate rassemble des compétences en architecture, urbanisme, photographie et édition : Kub (mandataire), Benoît Séjourné, Atelier C'est-à-Dire, François-Xavier Emery.

ARCHITECTURES EN LIGNE

Depuis 2012, les acteurs de la promotion de la culture architecturale en PACA proposent au plus grand nombre de voir ou de revoir, dans un format court ou dans leur intégralité, le meilleur des conférences sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage qui se tiennent dans la région, ainsi que des visites commentées d'expositions et des interviews.

Depuis sa création, Architectures en ligne poursuit les objectifs suivants :

- diffuser la culture architecturale en la rendant visible et accessible en un clic;
- capitaliser sur les nouvelles technologies pour toucher un public large;
- démultiplier l'action de sensibilisation et de pédagogie autour de l'architecture ;
- faire vivre et promouvoir les événements régionaux ;
- devenir à terme, une base de données régionale de référence.

www.architecturesenligne.org

DÉBATS D'ACTUALITÉ

Le site de la Corderie et la préservation du patrimoine en milieu urbain, 7 février

La découverte et la décision de classement d'une partie seulement des vestiges de la carrière grecque antique de la Corderie, à Marseille, a suscité une forte mobilisation et de nombreuses incompréhensions. Face à cette situation, le CROA a réuni architectes, habitants et experts pour échanger et ouvrir des pistes de réflexion, pour que l'architecture serve au mieux l'intérêt public. Avec :

- Xavier Delestre, conservateur régional de l'archéologie, DRAC PACA;
- Bruno Decaris, architecte en chef des Monuments Historiques;
- Rudy Ricciotti, architecte;
- Sandrine Rolengo, représentante de Sites et Monuments.

Réhabilitation des centres anciens, 16 novembre

Suite au drame de la rue d'Aubagne à Marseille, dans lequel deux immeubles se sont effondrés le 5 novembre 2018, le CROA a consacré l'échange de son conseil délocalisé à Avignon à la question des centres anciens, en présence de Cécile Helle, maire d'Avignon. Avec :

- Michel Escande, architecte du patrimoine à Avignon;
- François Gondran, directeur de l'architecture et des espaces protégés, DRAC PACA;
- Philippe Huet, ingénieur structure à Avignon;
- Raphaëlle Segond, architecte à Marseille.

GUIDE D'ARCHITECTURE D'AIX

Le Conseil Régional a soutenu l'initiative de l'association Devenir et de la Maison de l'Architecture et de la Ville d'éditer l'ouvrage « Regards sur 20 ans d'architecture à Aix-en-Provence et en Pays d'Aix », paru en 2018.

VIV(R)E L'ARCHITECTURE

Le Conseil Régional s'est une nouvelle fois associé à la Maison de l'Architecture et de la Ville et au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille pour proposer un programme de sensibilisation à l'architecture auprès d'élèves du secondaire.

4 architectes désireux de partager leur passion et leur expérience avec les plus jeunes ont ainsi planifié une série d'interventions dans des classes pour l'année scolaire 2018-2019.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

La newsletter mensuelle [In]formation

En 2018, le CROA PACA a entièrement revu sa lettre d'information afin de donner une meilleure visibilité sur ses travaux, activités et projets. Chaque mois, [In]formation rapporte les actions réalisées par le Conseil, annonce les événements qu'il organise et diffuse des actualités qui intéressent la profession.

Elle est consultée par plus de 40% des architectes.

En fonction de l'actualité, elle est complétée par des envois ponctuels : invitations, newsletters dédiées à la formation et flash infos.

Les réseaux sociaux

Le Conseil Régional a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux en développant sa page Facebook, en créant son compte sur Twitter et en réactivant son groupe Linkedin. En complément de la newsletter mensuelle, le CROA y diffuse plus largement et quotidiennement des événements, formations, informations techniques et juridiques etc.

Les offres d'emploi et de stage publiées sur le site www.paca.architectes.org sont systématiquement partagées sur Linkedin.

Le CROA gère aussi une page Facebook régionale pour l'événement « Les architectes ouvrent les portes » : @jpopaca.

Enfin, la Présidente du Conseil régional a initié un nouveau type de rendez-vous grâce au « Facebook Live », sur le thème « une année de mandat », pour permettre aux architectes d'échanger avec leurs élu-e-s simplement depuis leur agence.







Le rapport d'activité

Depuis 2016, l'Ordre diffuse chaque année son rapport d'activité en version numérique et imprimée auprès des architectes inscrites mais aussi des représentants des pouvoirs publics régionaux.

Le bilan 2017 est paru en août 2018. Diffusion: 3000 exemplaires.

13 RELATIONS EXTÉRIEURES

PROJET DE LOI « ÉLAN »

Le Conseil de l'Ordre a alerté les parlementaires régionaux sur les conséquences néfastes que pourrait avoir le projet de loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique pour le logement et la profession, concernant les points suivants :

- Le démantèlement de la loi MOP;
- La suppression de l'obligation de concours pour la construction de logements sociaux;
- La généralisation de la conception-réalisation;
- La généralisation de la VEFA;
- La fin de l'interdiction des clauses de paiement différé pour les OPH;
- Une nouvelle dérogation de recours à l'architecte ;
- Un recours obligatoire partagé avec les paysagistes-concepteurs pour l'établissement du PAPE d'un permis d'aménager.

Le Conseil est ainsi entré en contact avec tous les députés et sénateurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de leur proposer 16 amendements.

Des échanges plus approfondis ont eu lieu lors de rencontres et rendez-vous téléphoniques avec :

- Loïc Dombreval, député des Alpes-Maritimes ;
- Anne-Marie Bertrand, sénatrice des Bouches-du-Rhône;
- Jordi Ginesta, sénateur du Var.

Journée nationale de mobilisation, 17 mai

Le CROA PACA a organisé cette journée à Marseille à la fois pour informer la presse, sensibiliser les élus et le grand public, et ouvrir le débat entre acteurs du bâti et habitants :

- Conférence de presse avec la CAPEB, la CINOV et le Syndicat des Architectes;
- Rencontre « Quand il n'y aura plus d'architecte. Réflexions sur la loi ÉLAN »;
- Cours public d'architecture « C'est un bon plan! » par Gilles Sensini.

RENCONTRE AVEC LES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Invités par la DRAC PACA le 12 mars, les conseillers de l'Ordre ont rencontré les ABF de la région et ont saisi cette opportunité pour évoquer les problèmes rencontrés par les consœurs et confrères dans les demandes d'autorisations administratives. L'ensemble des participants a souhaité renouveler ces échanges à l'avenir.



RÉFLEXION PROSPECTIVE

POLITIQUE DU MANDAT

En septembre 2018, le Conseil Régional de l'Ordre s'est réuni à l'occasion d'un séminaire interne pour définir les priorités et les axes de réflexion et de travail du mandat. Les conseillers, répartis en trois ateliers, ont travaillé sur les thèmes suivants :

- Comment valoriser le rôle de l'architecte?
- Quels partenariats pour le CROA PACA?
- Quelles sont nos spécificités régionales ?

À l'issue de ces séances, cinq points se sont alors dégagés et constitueront le fil rouge des actions jursqu'en 2020 :

- Affirmer le rôle et le statut de l'architecte :
- Être présent dans la cité;
- Anticiper les transformations du métier d'architecte :
- Développer les liens avec les acteurs du bâtiment et de la culture ;
- Valoriser nos spécificités territoriales.

UNE ENQUÊTE POUR LA FORMATION CONTINUE EN PACA

Au vu des dispositions encadrant l'obligation de formation depuis 2016, une nouvelle étude prospective sera réalisée, la dernière datant de 2015. Un questionnaire sera envoyé aux architectes de la région dans le but de développer une offre de formation en adéquation avec leurs besoins et désirs pour les années à venir.



Photographies:

Paçade du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes © CROA PACA
Portraits du trombinoscope © CROA PACA / Photo T. De Puyfontaine
Prestations de serment © CROA PACA
Journée de lancement du programme HABIT.A Alcotra © CROA PACA
Journée pour l'habitat participatif © CROA PACA
Prestations de serment © CROA PACA
Les architectes ouvrent les portes à Aix-en-Provence © M.Amat architecte

Directrice de la publication : Françoise Berthelot, présidente Responsable de la rédaction : Virginie Feisthauer, chargée de communication Imprimerie C.C.I., 9 av. Paul Héroult, ZI de la Delorme, 13015 Marseille Parution et dépôt légal : Juin 2019

ISSN 2677-4402



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

04 96 12 24 00 ordredesarchitectes@croapaca.fr - www.paca.architectes.org